

# Préface

Les initiatives politiques qui ont mené à la création de Petro-Canada, en 1975, et qui ont permis son évolution subséquente, ont toujours fait l'objet de controverses, et le font encore. La directive donnée à Petro-Canada par l'actuel gouvernement en 1984 de mener ses affaires comme une entreprise privée – et de dissocier ainsi son mandat de la politique officielle – a été suivie par l'annonce, dans le budget de février 1990, de l'intention du gouvernement de privatiser notre société pétrolière nationale. Au printemps 1989, le Comité, jugeant que le rôle de Petro-Canada comme société pétrolière d'État méritait d'être examiné de plus près, compte tenu en particulier de l'évolution d'ensemble de la politique canadienne, a sollicité auprès du Sénat un mandat pour étudier la question.

À titre de société pétrolière nationale, Petro-Canada est au centre d'enjeux importants pour le Canada : concilier les intérêts nationaux et régionaux, ceux des consommateurs et des producteurs, ainsi que les exigences de la libre concurrence et les objectifs du gouvernement, pour n'en nommer que trois. Ce rapport tente de faire le point sur les réalisations passées de Petro-Canada tant du point de vue commercial que gouvernemental, et expose la position du Comité sur les choix à faire dans l'avenir.

Voici les questions qui ont été examinées dans le cadre de cette étude :

- a) la forte utilisation d'énergie par habitant au Canada en raison du climat, de la géographie, de l'industrialisation et du mode de vie;
- b) le prix international du pétrole n'est pas établi en situation de libre concurrence – l'OPEP a fourni 46 p. 100 des 52 millions de barils de pétrole consommés chaque jour dans les pays non communistes en 1989 et a presque le monopole mondial de la capacité de production excédentaire, ce qui lui permet de fixer les contingents de production et de déterminer les conditions du marché;
- c) la dépendance accrue des États-Unis à l'égard du pétrole importé et, en particulier, du pétrole en provenance des pays de l'OPEP, et la possibilité que la vulnérabilité des États-Unis au chapitre des approvisionnements de pétrole puisse, dans un marché continental dominé par eux, avoir des répercussions néfastes pour le Canada, si le gouvernement américain juge bon d'intervenir dans le secteur énergétique;
- d) les engagements pris par le Canada dans l'Accord de libre-échange;
- e) la possibilité pour les Canadiens de conserver une position privilégiée au chapitre des approvisionnements énergétiques en situation de libre concurrence, par